




DEMANDE ou RENOUELEMENT DE LICENCE SAISON 2019-2020

Nom : Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|

Adresse complète : |_|_| |_|_|
.....

Téléphone :  : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
 : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

*E-mail (obligatoire) :

RENOUELEMENT

N° de licence : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

1^{ère} ADHESION à la FFA

1^{ère} ADHESION AU CLUB ASEC

Ancien Club : N° de licence FFA :
|_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Type de licence choisie :

Licence Athlé Compétition (*cross départemental / régional et interclubs, entraînements mardi et vendredi*)

Licence Athlé Running (*trail, courses sur route, toutes épreuves hormis cross et interclubs entraînements mardi et vendredi*)

Licence Marche Nordique

Certificat médical datant du : |_|_| |_|_| |_|_|

Fait à :, le |_|_| |_|_| |_|_|

Signature :

**Dématisation de la licence :saisie obligatoire d'une adresse e-mail pour chaque licencié disparition d'une carte "symbole" d'appartenance à la FFA et remplacement par l'impression d'un facsimilé de carte par chacun.*



INFORMATIONS ET RAPPELS :

Année de naissance	1981-2000	1980 et avant	De cadets à vétérans - Loisirs	
Catégorie	Espoir - Senior	Master	Athlé running	Marche nordique
Tarif licence	115€		115€	120€

En cas de renouvellement, MAJORATION de 10€ pour licence rendue après le 30/09.

A noter, réduction de 10€ (sur le montant total) à partir de 3 licences dans un même foyer.

Nous vous demandons de bien vouloir nous remettre votre dossier COMPLET :

- **demande ou renouvellement de licence**
- **chèque (1 ou 2x ou 3x) avec dates d'encaissement si plusieurs chèques.**
- **certificat médical de moins de 6 mois pour les 1eres demandes ou renouvellement si dernier certificat date d'il y a 3 ans / changement de licence ou questionnaire médical imprimé (envoyé par la FFA) en cas de renouvellement.**

Tout dossier dont il manquera une de ces pièces ne sera pas accepté. Pour saisir votre demande de licence dans le SIFFA, nous avons **impérativement** besoin du certificat médical datant de moins de 6 mois pour les 1eres demandes OU du questionnaire médical (en cas de renouvellement) et du règlement (chèque, coupon sport, ANCV sport...) **ATTENTION si le certificat a 3 ans il est à refaire cette année (mail de la FFA).**

Les familles bénéficiant d'aides financières ou de coupons sport, chèques sport ou pass sport...mais n'en disposant pas lors de l'inscription, régleront par chèque. Dès réception des différents coupons, le club s'engage à leur reverser par chèque l'équivalent des aides dans les plus brefs délais. Les chèques seront encaissés à partir de septembre.

A partir du 1^{er} septembre, tous ceux qui n'auront pas fourni un certificat médical OU le questionnaire médical dûment complété, ne seront pas ou plus licenciés FFA et ne pourront pas ou plus s'entraîner avec le club, ceci pour des raisons de sécurité et d'assurance. Ils pourront participer aux courses en tant que non licenciés.

Merci de faire parvenir, au plus vite avant fin août **le dossier complet** pour faire la demande de licence à :

Sébastien Cochet – 1 rue des amandiers – 49620 La Pommeraye - (sebastien.cochet@neuf.fr)

OU BIEN boîte aux lettres du club au stade.

En raison du City Truck ,

Reprise des entraînements le vendredi 6 septembre 2019

CERTIFICAT MÉDICAL

de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme
et de la course à pieds en compétition

Saison 2019-2020

Je, soussigné(e) Docteur en
médecine, certifie avoir examiné M. / Mme / Mlle : âgé(e)
de ans, demeurant à : et
n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant
la pratique de :

- La marche nordique
- *l'athlétisme et de la course à pied en compétition.
- La course nature ou Trail ou d'une activité physique de très longue distance en
compétition en montagne

Fait à, le

Cachet

Signature

Informations réglementaires :

**Imposée par le Ministère dans la loi du CODE DU SPORT, la nouvelle réglementation obligatoire concernant la fourniture du CERTIFICAT MEDICAL impose à être libellée avec le texte suivant : « certificat de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »*

Ces nouveaux textes, inclus dans les Règlements Généraux FFA, ont été approuvés par le Comité Directeur de la FFA des 4 et 5 Avril 2008, pour être en conformité avec les différents types de licences FFA.